

## PHASE 2

Elaboration du Schéma territorial de développement  
économique du Pays du Val d' Adour

### Première partie

**les priorités et les orientations stratégiques**

## **1. Préambule : principes fondateurs et objectifs du schéma**

### **Un schéma inscrit dans une démarche :**

Le schéma s'inscrit dans un des trois axes piliers de la Charte de Pays «D'abord l'emploi » et doit permettre tant aux collectivités locales qu'aux professionnels, de confronter leurs attentes, de mutualiser leurs objectifs afin de mettre en œuvre une approche globale et équilibrée à l'échelle du territoire.

Le schéma doit ainsi s'articuler avec les autres axes de la Charte de Pays car le développement économique durable du territoire ne peut s'envisager sans intégrer les autres dimensions comme les services, le cadre de vie ou encore la cohésion sociale.

Afin de décliner de manière la plus opérationnelle possible les axes et les cadres d'actions du contrat de Pays, trois entrées ont été privilégiées en amont dans le schéma qui constituent la trame de celui-ci :

- les infrastructures et les outils pour le développement et l'accueil des entreprises
- les potentiels de développement des entreprises et des filières locales
- le tourisme (traité en parallèle)

### **Une stratégie partagée :**

Le schéma traduit une stratégie partagée et collective à l'échelle du Pays prenant en compte cependant les réalités du territoire et les stratégies des collectivités locales notamment les communautés de communes en matière de développement économique.

Mais le schéma ne constitue pas une juxtaposition de projets locaux déconnectés les uns des autres. Le premier travail est donc un travail de mise à plat et d'échanges d'informations entre des entités qui ne se connaissent pas forcément entre elles avec une animation économique à conforter et à intensifier.

### **Une volonté de mettre en place une politique de développement économique**

A travers le schéma, le territoire du Val d'Adour souhaite affirmer la volonté des élus et des acteurs locaux du Pays d'œuvrer collectivement pour un développement économique qui dépasse les limites administratives et les logiques sectorielles.

Pour ce faire, le souci de réactivité que traduisent les mesures du schéma doit également s'accompagner d'une réactivité des partenaires financiers qui sont nombreux de part la configuration interrégionale et interdépartementale du Pays. L'affirmation d'une stratégie partagée doit permettre de mobiliser les partenaires.

### **Une réactivation de la concertation :**

La démarche initiée dans le cadre de l'élaboration de la Charte de Pays et du contrat de Pays, basée sur une concertation forte avec les acteurs locaux, doit être réactivée dans le cadre du schéma économique, particulièrement en direction des chefs d'entreprises, peu présents jusqu'alors, mais aussi des responsables élus, techniciens et organismes qui participent et interviennent dans le développement économique.

### **Un renforcement des intercommunalités et de l'animation économique :**

La solidarité entre les collectivités locales du Pays et notamment entre les communautés de communes est un principe de base pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement économique. Le schéma par le renforcement des dispositifs d'animation entend traduire les efforts du territoire pour être plus performant et plus coordonné dans l'accompagnement des projets.

Le renforcement et la coordination des différents dispositifs d'animation économique et des intercommunalités constituent les points déterminants pour réussir par la suite la mise en œuvre du schéma.

Cela suppose la réactivation des réseaux économiques à tous les niveaux et dans un cadre de cohérence qui reste à définir entre les différents partenaires (techniciens et animateurs locaux des collectivités, consulaires, organismes de développement départementaux et régionaux, services de l'Etat, filières professionnelles...).

La forme du cadre de cohérence et de coordination n'implique pas la mise en place de structures nouvelles mais s'oriente bien sur l'optimisation des compétences existantes dans un esprit de réseau de proximité entre les partenaires cités plus haut (cellule technique de coordination économique, commission de suivi du schéma...).

L'inter-départementalité et l'inter-régionalité qui peuvent être vécues parfois comme des freins constituent ici de vraies richesses à condition d'être animées et coordonnées à l'échelle du Pays.

Enfin le schéma doit permettre de générer de nouvelles ressources pour les intercommunalités dont la plupart sont de création récente et pour lesquelles l'implantation et le développement des entreprises constituent de nouveaux moyens à travers la Taxe Professionnelle et les emplois générés, pour développer des projets dans d'autres secteurs (services aux habitants, équipements...).

### **Une présence de proximité dans les entreprises :**

La présence dans les entreprises et la veille des projets de développement demande beaucoup de proximité et de temps sur le terrain. Le territoire doit là aussi s'appuyer sur ses partenaires et sur les personnes ressources reconnues par les entreprises.

Les projets sont divers et nombreux (cf enquête) et la demande forte notamment dans les entreprises de taille moyenne (à l'échelle du territoire entre 10 et 50 salariés). Cela justifie d'activer, tout en les coordonnant, les partenariats principalement avec les organismes consulaires et les agences de développement économique départementales car l'émergence des projets passe par-là.

Par ailleurs cette démarche permet d'optimiser les mesures et dispositifs d'aides existants et permet de positionner le Pays comme le facilitateur, le coordonnateur et non pas comme un échelon de plus dans la mise en œuvre de projets.

## 2. Les points d'ancrage spécifiques au territoire et la stratégie poursuivie

Ils s'articulent autour de différents éléments majeurs qui constituent les enjeux partagés du schéma :

➤ Le développement économique du Pays du Val d'Adour est d'abord basé sur ses ressources agricoles qui ont généré une économie rurale moderne avec de nombreuses activités amont et aval traditionnelles mais aussi novatrices en agroalimentaire ou à forte valeur ajoutée sur certaines filières de productions de qualité. Ce vivier constitue une véritable pépinière de projets tant dans les entreprises existantes que dans des implantations extérieures.

Il s'agit cependant d'être bien conscients de la fragilité de certaines niches de productions au plan agricole mais également de l'environnement très concurrentiel pour certaines filières au plan international (viticulture, maïsiculture...).

➤ Le schéma entend renforcer cette économie rurale tout en lui permettant de s'adapter à une économie de plus en plus ouverte (cf. enquête) et en offrant un environnement propice au développement du tissu local existant et attractif pour des porteurs de projets extérieurs au territoire.

Le principal objectif dans le cadre du schéma doit être de permettre la réalisation de la plus-value sur le territoire, au niveau des productions agricoles et viticoles. C'est en effet la garantie de l'ancrage des entreprises sur le Pays et la condition pour limiter une valorisation à l'extérieur qui s'observe dans certains secteurs.

➤ Ainsi le schéma territorial de développement doit prendre en compte :

- **la nécessité de maintenir des bourgs ruraux vivants** avec leurs pôles commerciaux, artisanaux et de services adaptés aux besoins des habitants et des acteurs économiques. L'accompagnement du maintien et de la modernisation des secteurs traditionnels comme l'artisanat, le commerce ou encore le Bâtiment et les travaux publics constituent des enjeux majeurs sur ces pôles.
- **les potentiels liés à des activités nouvelles ou en émergence** autour des bio-ressources, des activités agro-environnementale ou encore de niches de produits qui si elles sont économiquement peu dominantes n'en constituent pas moins des vecteurs d'image et de forte valeur ajoutée en terme de diversification.  
Accompagner en priorité les entreprises liées au territoire et qui ont un réel impact économique en évitant le saupoudrage.

- **les projets des entreprises existantes et de secteurs fortement présents** sur le territoire comme l'industrie agroalimentaire, les entreprises du secteur du bois ou encore de la mécanique/travail des métaux, doivent être accompagnées. Les projets sont ici nombreux et traduisent une dynamique interne forte du tissu économique, notamment dans les entreprises de 10 à 50 salariés
- Pour autant et complémentirement à ces piliers de l'économie locale, des **potentiels en matière d'infrastructures d'accueil, d'implantation et de services** aux entreprises restent encore à développer à différents niveaux sectoriels et géographiques, dans un souci d'une offre modernisée, étendue à partir des pôles d'implantation existants. Cette offre à qualifier doit être portée par quelques sites moteurs qui tirent l'ensemble du développement et doit être complétée par quelques outils structurants (hôtel d'entreprises, structure d'accueil de créateur type pépinière ou autre, adaptés au secteur rural) et un réseau de zones d'activités répondant à des besoins locaux.
- Enfin le schéma doit intégrer **une démarche de communication** en direction des milieux économiques en interne et en externe pour renforcer son attractivité et construire une image (au sens marketing territorial : affirmer sa spécificité et se démarquer des autres territoires ) qui positive les atouts du Val d'Adour. Parmi les ingrédients de base de ce positionnement figurent les produits emblématiques du territoire essentiellement agricole, viticole et agroalimentaire, mais également d'activités à contenu technologique fort. Le pays doit en quelque sorte apprendre à se vendre en valorisant collectivement ses atouts et ses pôles de développement existants. La proximité de territoires concurrents qui bénéficient d'aides attractives, doit conduire le Val d'Adour à affirmer son positionnement économique, son image liée au cadre de vie de qualité et aux paysages, à son maillage de services et de bourgs ruraux.

L'ensemble de ces éléments constitue les bases stratégiques du schéma décliné ci-après et leur interdépendance relève d'une conception durable du développement économique.

Cette entrée reste garante d'un schéma cohérent tout en étant proche des réalités qui évite l'écueil de la juxtaposition de stratégies dispersées qui concourent à accroître les phénomènes de concurrences internes et micro-locales, souvent rédhibitoires pour les porteurs de projets économiques et les chefs d'entreprises.

**La lisibilité de la volonté économique et la réactivité constituent les facteurs déterminants du développement des projets sur le territoire.**

La plus valeur du Pays réside donc bien dans une approche fédératrice des acteurs et des partenaires, de mise en cohérence des initiatives locales et de construction d'un positionnement clair à l'extérieur du territoire.

Ainsi le réseau des agents de développement économique doit avoir un rôle renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

### 3. Les priorités et les orientations du schéma issues de la stratégie

Elles peuvent s'organiser autour de cinq axes :

Axe 1 :

Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays en renforçant également la présence et l'accompagnement des entreprises

Axe 2 :

Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

Axe 3 :

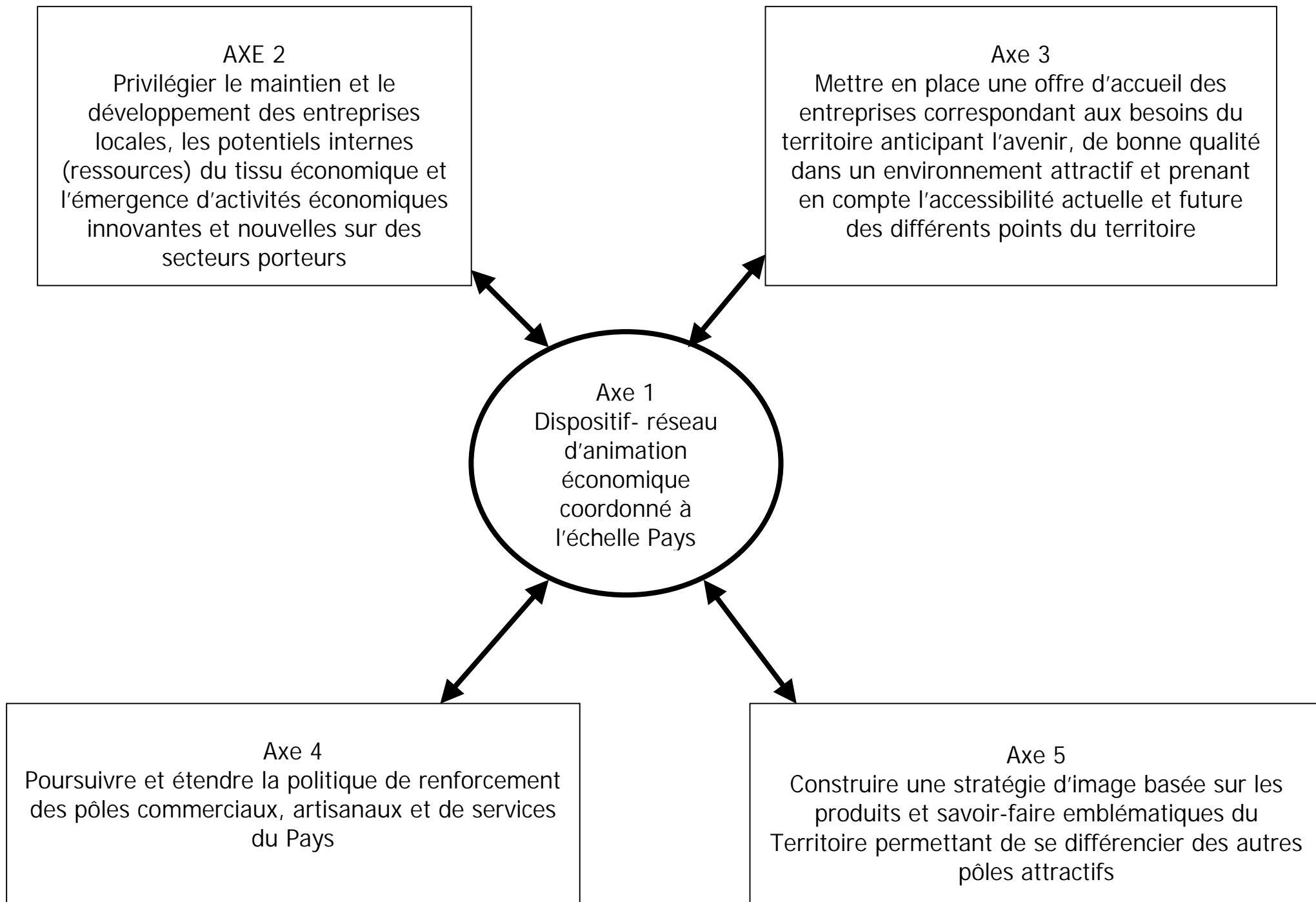
Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

Axe 4 :

Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services du Pays

Axe 5:

Construire une stratégie d'image basée sur les produits et savoir-faire emblématiques du Territoire permettant de se différencier des autres pôles attractifs (le triangle Lourdes-Tarbes-Pau)



#### **4. Les déclinaisons opérationnelles du schéma** (non exhaustives et à recouper avec celles du contrat de Pays)



## fiche de l'Axe 1

### Dispositif- réseau d'animation économique coordonné à l'échelle Pays

#### Principaux cadres d'actions envisageables :

1.1 ● activation d'une cellule économique constituée de techniciens, et en relation avec la commission de développement économique du Gip, constituée à partir des réseaux de techniciens présents sur le terrain actuellement soit 12 à 15 personnes.

Périodicité : une séance tous les deux mois soit 5 à 6 cellules par an.

Missions de la cellule :

- orienter en fonction des besoins et de la demande sur des dispositifs existants et/ou d'autres partenaires en capacité de proposer une réponse aux entreprises
- informer les entreprises sur les dispositifs notamment la succession/transmission/création d'entreprises en profitant du levier inter-consulaire et du Pays
- suivre la cohérence dans la mise en œuvre des projets de zones d'activités du schéma portés par les collectivités et fournir aux élus l'ingénierie pour leur montage/suivi
- faire remonter et/ou soumettre des opportunités de mise en place d'actions collectives dans les filières ou secteurs d'activité à l'échelle du pays
- mettre en place des formations actions collectives pour les équipes d'animation économiques sur le terrain

1.2 ● organisation de rencontres économiques avec les entreprises locales 2 fois par an sur des thèmes porteurs :

- fidéliser un noyau d'entreprises ambassadeurs du territoire
- favoriser les échanges et les rapprochements pouvant déboucher sur des projets communs
- informer sur les dispositifs d'accompagnement des entreprises

1.3 ● élaboration d'un guide/répertoire des acteurs et des dispositifs de développement économique sur le Val d'Adour

1.4 ● élaboration d'un guide des savoir-faire du Val d'Adour (industriels, agricoles, artisanaux,...)

#### Partenaires :

● les animateurs économiques des intercommunalités, la Semadour, le G.i.p. et le Conseil de développement (commissions économiques)

● les chambres consulaires des trois départements et les services économiques ou agence des 3 Départements :

Ces partenariats peuvent faire l'objet de conventions sous forme de contrats d'objectifs entre ces organismes et le Pays précisant les domaines de collaboration et les moyens techniques et financiers mis en œuvre dans le cadre du schéma.

● services de l'état concernés

● Midi Pyrénées expansion pour Midi-Pyrénées et l'Agence de développement industriel pour l'Aquitaine

## Fiche de l'Axe 2 :

Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

### Principaux cadres d'actions envisageables :

2.1 ● diffuser et activer les dispositifs existants dans différents domaines avec les supports actuels ou à créer (cf. axe 1). La priorité sera donnée aux opérations de transmission et de reprise d'entreprises artisanales et commerciales en partenariat étroit avec les outils développés par les chambres consulaires. Une opération conjointe Pays/consulaires sur la détection des porteurs de projets repreneurs et le repérage des cédants est envisagée à court terme.

2.2 ● appui aux démarches qualité et mises aux normes. Activation de l'opération pilotée par les chambres de métiers et chambre de commerce sur la gestion des déchets et le management environnemental dans les petites entreprises du Pays. Edition d'un guide destiné aux entreprises du Pays, document de référence pour les entreprises leur permettant la mise en œuvre de solutions techniques appropriées à leurs besoins.

2.3 ● accompagnement des démarches de recrutement et de recherche de main d'œuvre, notamment pour le personnel d'encadrement et les saisonniers en favorisant les opérations de mutualisation des ressources humaines

2.4 ● organisation de formation en regroupant les besoins identifiés notamment dans les secteurs suivants : le bois, la mécanique, le BTP, l'agroalimentaire tout en utilisant les dispositifs existants ou en développant des actions de formation-développement (type adepfo) dans les très petites entreprises

2.5 ● appui aux démarches commerciales et promotionnelles avec des dispositifs existants en individuel et des dispositifs spécifiques sur des actions collectives, notamment sur les petites filières agroalimentaires et filières haut de Gamme : Porc Noir, Haricots Tarbais, Gras, produits bios... Accompagnement à la structuration de groupements de producteurs, aux initiatives collectives de mise en marché et aux actions de communication/promotion de produits de qualité.

2.6 ● appui aux groupements et aux actions collectives de manière générale pouvant déboucher sur des réseaux d'entreprises : par exemple la diversification dans la filière bois ou le développement des bio-productions, la viticulture, l'agroalimentaire dans un souhait de développer la coopération interentreprises.

## Partenaires :

- Les membres de la cellule sont pour la plupart en présence régulière auprès des entreprises locales et assurent un suivi de proximité, ils sont donc les premiers partenaires qui réalisent l'interface entre les entreprises et les outils financiers ou techniques du contrat de pays
- les filières professionnelles et les syndicats de producteurs et d'entreprises
- les organismes de formation

## fiche de l'AXE 3

Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité, dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

### Principaux cadres d'actions envisageables :

3.1 ● extension , requalification et modernisation de Zones d'activités **vitrines du territoire** : Axe Andrest-Vic-Maubourguet- Villecomtal (3 sites) et Porte Ouest du Val d'Adour (1 site Garlin sur l'axe Bordeaux/Pau) :

Ces sites se positionnent sur des thématiques spécifiques et complémentaires dans l'offre territoriale, ils sont portés par des structures intercommunales à fiscalité propre :

- Andrest et Vic en Bigorre sur les Pme et les activités technologiques et industrielles,
- Maubourguet sur l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et les activités liées à l'environnement,
- Villecomtal sur l'artisanat de production et l'agroalimentaire,
- Garlin sur les commerces, les services aux entreprises et les PME notamment agroalimentaires.

Au delà des infrastructures d'accueil il est prévu la mise en place de services aux entreprises (cf 3.3)

3.2 ● création de pôles d'implantation d'intérêt local : Axe Riscle-Aignan-Plaisance-Marcillac et secteur Lembeye-Montaner dans des secteurs à déficit d'offre d'accueil.

Il s'agit ici de sites d'intérêt communautaire et de proximité, à vocation de développement de projets d'entreprises locales.

3.3 ● requalification et développement de l'immobilier et des services aux entreprises :

- Requalification de friches industrielles : audits architecturaux des bâtiments et études de faisabilité immobilières
- Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone de Vic en Bigorre
- Création d'outils en direction des créateurs et des porteurs de projets (pépinière/ et ou centre de services) : un projet sur la zone de Garlin et renforcement du pôle multi-services de la Semadour en direction des entreprises

- Mise en place d'une enveloppe spécifique pour des opérations d'immobilier d'entreprises ou de crédit bail immobilier portées par des collectivités locales (une douzaine d'opérations sur 3 ans) en priorité sur le diffus et dans les zones ne nécessitant pas la création de zones d'activités
- Développement de la desserte en réseaux haut débit des zones d'activités et des sites économiques

3.4 ● création d'un site d'accueil d'activités artisanales « micro site bio » :

Cette opération doit permettre à des activités de transformation agroalimentaire sur des produits de qualité et sur des niches spécifiques de trouver un site adapté à leur besoin et dimensionné par rapport à leur taille.

3.5 ● élaboration d'un support de présentation de l'offre d'accueil à l'échelle du Pays et décliné sur les intercommunalités, véritable guide d'accueil et d'implantation pour les entreprises

3.6 ● poursuite de la signalétique des sites économiques engagée sur le Val d'Adour marquant l'entrée des zones d'activités du territoire

3.7 ● mise en réseau de la prospection et de la promotion de l'offre d'accueil via la cellule économique

### **Partenaires :**

- intercommunalités maître d'ouvrage des projets
- organismes départementaux et régionaux de développement économique
- partenaires financiers et réseaux bancaires
- chambres consulaires

## Fiche de l'AXE 4

Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services du Pays

### Principaux cadres d'actions envisageables :

4.1 ● engagement d'opérations structurantes sur des logiques de bassins de vie élargis inter-communautaires avec deux zones d'enjeux de maintien et de modernisation des activités commerciales, artisanales et de services :

- le croissant Est avec une réflexion d'ores et déjà engagée sur une opération inter- communautés de communes (type Orac ou Ompca) entre Monts et Vallées de l'Adour (pôle de Riscle), Bastides et Vallons (pôle Plaisance et Marciac) et Haute Vallées de Gascogne (pôle Villecomtal).
- le croissant Ouest autour des intercommunalités de Garlin - Lembeye en Vic Bilh- Montaner (CC Echez Montaner)

Développer ces opérations sur les parties du territoire non encore couvertes doit permettre d'opérer un maillage équilibré de l'ensemble du Pays non seulement en renforçant le rôle structurant des bourgs mais aussi en soutenant des zones enclavées où le maintien d'activités artisanales et commerciales relève d'un véritable service aux habitants.

La réflexion est avancée sur la partie gersoise où les opérations pourraient se réaliser en associant plusieurs intercommunalités et où la dynamique constatée sur les opérations réalisées dans les Hautes Pyrénées, permettrait d'engager rapidement la mise en œuvre opérationnelle avec l'appui du Pays du Val d'Adour et des chambres consulaires.

4.2 ● accompagnement des démarches liées à ces pôles commerciaux et artisanaux autour d'associations de commerçants et d'artisans et de projets de promotion/communication qu'elles peuvent porter pour valoriser l'offre locale de proximité

4.3 ● intégration des projets artisanaux ou commerciaux dans le dispositif d'accueil et d'appui à la création d'entreprises

4.4 ● accompagnement et information sur les dispositifs existants en matière de transmission et de reprises d'entreprises (cf Axe 2)

4.5 ● développement de systèmes d'emplois partagés sur des métiers nouveaux dans les très petites entreprises (responsable qualité, management environnemental) ou sur de la mutualisation des ressources humaines (groupements d'employeurs...)

4.6● création de multiples ruraux sur des secteurs du territoire sous équipés et où ces opérations concourent à maintenir un minimum de services de proximité et de qualité aux habitants.

### **Partenaires :**

- Chambres consulaires des trois départements
- maîtres d'ouvrage intercommunaux
- Drca et partenaires financiers

## Fiche de l'Axe 5

Construire une stratégie d'image basée sur les produits et savoir-faire emblématiques du Territoire permettant de se différencier des autres pôles attractifs

### Principaux cadres d'actions envisageables :

5.1 ● Bâtir un plan de communication en direction des acteurs économiques mettant en avant les avantages concurrentiels de l'offre territoriale pour le développement et l'accueil des entreprises (cf. les différents atouts développés dans la charte, le contrat et déclinaison pour un public cible entreprises et prescripteurs (organismes de développement économique...))

Les bases en terme de contenu sont :

- la qualité et la complémentarité de l'offre (terrains, immobilier et outils/structures de services)
- les produits qui « marquent » la particularité du Pays
- la qualité de l'environnement et du cadre de vie basée sur les pôles ruraux et le maillage des services (cf. schéma des services en cours)
- l'accessibilité accrue du territoire à terme (amélioration axe Nord Sud et futur Axe Bordeaux Pau), proximité des pôles de Tarbes et Pau, développement des réseaux de nouvelles technologies (Adsl...)

5.2 ● Déclinaison et élaboration des supports et des plans médias du plan de communication



## **5. éléments concernant la mise en œuvre du schéma et pour la présentation des premières fiches de projets s'inscrivant dans le schéma :**

### **Le schéma : un cadre de cohérence évolutif et souple :**

Le schéma reste un cadre de cohérence qui fixe les objectifs partagés, il est à la fois un instrument de prévision et de planification et le reflet de la dynamique économique locale entre les partenaires.

La souplesse dans sa mise en œuvre reste une condition déterminante car la planification ne doit pas bloquer les dynamiques locales.

Le secteur économique et les projets d'entreprises sont par définition évolutifs et le schéma ne doit pas être ressenti comme un instrument de sélection ou un frein.

Un projet qui ne rentre pas dans les cadres à un instant T peut tout à fait à un autre moment s'y intégrer.

L'enjeu réside donc pour la structure qui porte le schéma à accompagner la dynamique d'évolution des projets, garantissant l'accès à tout moment des porteurs de projets à la structure de pays et ses partenaires en réseau.

Enfin la notion de temps paraît également importante car l'élaboration d'une stratégie économique lisible s'inscrit dans la durée.

### **Le schéma : un outil de contractualisation avec les partenaires économiques :**

Les axes du schéma et les cadres d'actions proposés peuvent pour certains faire l'objet de conventions de partenariats avec les chambres consulaires notamment sur la durée de la mise en œuvre du Contrat de Pays.

Ces domaines concernent :

- l'animation et la participation des services techniques consulaires au dispositif de cellule économique et au réseau d'animateurs locaux, véritable pivot du schéma
- le renforcement de la présence au sein des entreprises pour le repérage et l'accompagnement des projets individuels quelle que soit leur nature,
- l'activation de dispositifs spécifiques sur des opérations groupées ou collectives : management environnemental et déchets, transmission/reprise et création d'entreprises
- l'émergence d'actions filières : bois, productions bios, agroalimentaire, Btp...

### **Le schéma : un outil pour planifier l'aménagement économique du Val d'Adour :**

Le développement des zones d'activité mais aussi l'accompagnement des projets de développement des entreprises existantes, sont des enjeux très importants pour les communautés de communes du Val d'Adour.

Les ressources actuelles des collectivités locales ne suffiront pas à réaliser tous les projets dans d'autres secteurs et le financement des projets de Pays passe ainsi par le développement économique, créateur de nouvelles ressources et d'emplois.

Ainsi les agents de développement économique ont un rôle clé dans la concrétisation des projets, notamment au niveau des implantations d'entreprises.

Concernant les implantations, il faut à la fois aider les entreprises locales qui ont des projets de développement, éviter la délocalisation de certaines et saisir des opportunités extérieures.

En termes de promotion et de politique d'accueil d'entreprises à travers le schéma des zones d'activités, les moyens doivent être à l'échelle du territoire, le cadre communal est dépassé, il faut même prévoir de coordonner les moyens à l'échelle inter communautés de communes.

Les sites d'accueil existants et en projet doivent ainsi être complémentaires. Les taux de TP très différents doivent être harmonisés dans l'avenir pour éviter les surenchères, à moins d'envisager un système de péréquation à l'échelle du Pays. Mais aujourd'hui cela supposerait que le Pays soit une seule collectivité, ce qui apparaît comme une perspective à très long terme.

Cependant le Pays peut activer et favoriser différents paramètres qui permettent un accueil de qualité et équilibré sur les différents pôles du territoire :

- d'abord par des infrastructures d'accueil et de communication de bon niveau, y compris dans la connexion haut débit
- ensuite par des services à mutualiser et à coordonner
- enfin en donnant la priorité à des projets dimensionnés par rapport aux capacités du territoire : les PME/PMI, le secteur de l'artisanat et le commerce et les activités liées à l'agriculture en amont et en aval.

### **Le schéma : des critères pour définir les priorités en termes de projets**

Au delà des indicateurs de suivi posés dans le cadre du Contrat de Pays au niveau des sous mesures, un certain nombre de critères majeurs vont guider les priorités de mise en œuvre des projets dans le cadre du schéma de développement économique :

- considérer comme déterminant tout ce qui participera au renforcement de l'animation économique et des dispositifs d'appuis existants en direction des entreprises
- accompagner en priorité les projets déjà identifiés et les entreprises du territoire en développement pour conforter leur ancrage sur le Val d'Adour
- favoriser toute action qui concourra aux objectifs non seulement du schéma de développement économique mais également de la Charte territoriale des services publics.

- concourir à une offre de zones d'activités avec différents sites complémentaires, positionnés sur des types d'activités et des thématiques spécifiques et dimensionnés par rapport aux capacités locales
- permettre au delà des pôles moteurs, le maillage de pôles locaux, afin d'éviter la concentration sans toutefois disperser l'offre et les moyens
- rendre plus lisible l'image du pays et mettre en avant ses avantages concurrentiels par rapport à d'autres territoires
- permettre l'optimisation des financements existants auprès des différents financeurs et favoriser la reconnaissance d'un territoire organisé au delà des limites administratives, notamment sur des projets transversaux et structurants pour le développement économique du Pays du Val d'Adour.

## Deuxième partie

Fiches projets du Schéma territorial de développement  
et d'aménagement économique du Pays du Val d' Adour

AXE 1 : Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays en renforçant également la présence et l'accompagnement des entreprises  
 CADRE D'ACTION : 1.1

<b>Intitulé de l'action :</b>
Mise en place d'une cellule économique renforçant les dispositifs d'animation économique du Pays
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
A déterminer
<b>Lieu de l'action</b>
Ensemble du territoire
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les partenaires des 2 régions et des 2 départements</li> <li>- Créer une interface de proximité avec les entreprises locales, les partenaires et le Pays pour l'appui et le suivi des projets, notamment des projets collectifs à l'échelle du Val d'Adour</li> <li>- Créer un pôle collectif de compétence en matière d'ingénierie « économique » en direction des entreprises et des collectivités locales</li> <li>- mettre en place des formations actions pour les membres de la cellule</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un groupe technique informel de 15 à 20 personnes</li> <li>- Elaboration d'un plan de travail, d'un planning de réunion, d'un « règlement intérieur »</li> <li>- Validation par les Présidents des Organismes concernés</li> <li>- Animation interne au Pays et rédaction de compte rendu régulier diffusés dans le réseau</li> <li>- Une réunion d'une demi-journée par mois</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
- DRIRE, DDAF, CCI, Chambres de métiers, Chambres d'Agricultures, Conseils régionaux, Conseils généraux, SEMADOUR
<b>Coût de l'action</b>
temps passé des techniciens
<b>Plan de financement</b>
Europe : Etat : Conseil Régional : Conseil Général : Autre : Auto-financement

AXE 1 : Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays en renforçant également la présence et l'accompagnement des entreprises  
 CADRE D'ACTION : 1.2

<b>Intitulé de l'action</b> Rencontres économiques du Val D'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> A préciser
<b>Lieu de l'action</b>  Une salle de conférence d'une commune du Pays
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer régulièrement les entreprises des outils et appuis des partenaires économiques</li> <li>- Mobiliser et créer un noyau d'entreprises leaders et ressources</li> <li>- Encourager les relations entre les entreprises locales,</li> <li>- Inviter des entreprises extérieures au territoire</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 3 événements par an dont les thèmes doivent susciter l'intérêt des entreprises</li> <li>- Mise en ligne des conférences et débats</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambres Consulaires</li> <li>- Conseil de développement et GIP</li> <li>- Filières et groupements d'entreprises</li> </ul>
<b>Coût de l'action</b> 12 000 Euros / an (3X 4000 Euros) : Organisation, déroulement et intervenants, suivi du groupe d'entreprises
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 1 : Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays en renforçant également la présence et l'accompagnement des entreprises  
 CADRE D'ACTION : 1.3

<b>Intitulé de l'action</b> Guide des acteurs économiques du val d'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> A préciser
<b>Lieu de l'action</b> Diffusion du guide sur l'ensemble du territoire
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier les appuis techniques (moyens humains) et les principales sources de financement pour les entreprises et les collectivités locales</li> <li>- Diffuser et rendre lisibles leurs actions sur le terrain avec une déclinaison départementale du guide</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire et traitement des informations nécessaires au guide</li> <li>- Elaboration du guide et mise en page format classeur</li> <li>- Edition</li> <li>- Actualisation annuelle</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> Etats, Régions, départements, Consulaires, SEMADOUR, (Cellule économique si elle est créée) GIP et Conseil de Développement
<b>Coût de l'action</b> 15 000 à 20 000 € (500 à 1000 ex)
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 1 : Fédérer et coordonner l'animation et l'action économiques des intercommunalités et des partenaires du développement économique à l'échelle du Pays en renforçant également la présence et l'accompagnement des entreprises  
 CADRE D'ACTION : 1.4

<b>Intitulé de l'action</b> Répertoire des savoir faire-industriels et agricoles du Val d'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Filières professionnelles et entreprises
<b>Lieu de l'action</b> Tout le territoire
<b>Objectifs de l'action</b> - Faire connaître les produits du territoire aux habitants et à l'extérieur - Rendre lisible une image d'un territoire de productions et de produits de qualité - Renforcer l'attractivité du Val d'Adour
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> - Repérage des principaux savoir-faire spécifiques et ou remarquables - Elaboration du guide - Diffusion et communication
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> Conseil de développement GIP Chambres consulaires Conseils Généraux (agences économiques)
<b>Coût de l'action</b> - Repérage terrain = 15 000 Euros (3 mois temps plein chargé mission) - Elaboration du Guides = 7000 Euros (fiches techniques) - Edition / diffusion. : 25 000 €
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement



AXE 2 : Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

CADRE D'ACTION : 2.1

<b>Intitulé de l'action</b>
Opération détection transmission/reprise d'entreprises
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Chambres de Métiers et CCI
<b>Lieu de l'action</b>
Ensemble du territoire
<b>Objectifs de l'action</b>
Eviter la fermeture d'activités viables sur le Pays en priorité sur les bourgs, village et noyaux commerciaux et artisanaux où il y a déficit d'offre et besoins identifiés
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage de cédants</li> <li>- audit de situation économique et de viabilité du projet de reprise d'entreprise</li> <li>- Recherche éventuelle de repreneurs</li> <li>- suivi et appui de la démarche de cession/transmission</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Communes et intercommunalités Chambres de Métiers et de Commerce
<b>Coût de l'action</b>
A préciser avec les consulaires
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 2 : Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

CADRE D'ACTION : 2.2

<p><b>Intitulé de l'action</b> Gestion environnementale dans les TPE et PME</p>
<p><b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Interconsulaires CCI/Chambre de Métiers</p>
<p><b>Lieu de l'action</b> Ensemble du territoire</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- familiariser et diffuser la culture du management environnemental dans les très petites entreprises et les Pme</li> <li>- proposer des solutions concrètes de gestion environnementale : déchets, énergie, traitement des effluents...</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action (étapes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-réalisation d'un manuel technique avec fiches pratiques sur solutions techniques</li> <li>- mobilisation des entreprises du territoire d'abord sur la gestion des déchets</li> <li>- accompagnement de la mise en œuvre des opérations : technique et financier</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agences régionales de l'environnement</li> <li>- Adème et Drire</li> <li>- DDE</li> <li>- Conseil général (articulation avec le plan départemental de gestion des déchets)</li> </ul>
<p><b>Coût de l'action</b> A préciser avec l'inter- consulaire</p>
<p style="text-align: center;"><b>Plan de financement</b></p> <p>Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement</p>

AXE 2 : Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

CADRE D'ACTION : 2.5

<b>Intitulé de l'action</b>
Promotion des produits agroalimentaires haut de gamme
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Filières et producteurs Labellisés
<b>Lieu de l'action</b>
Pays
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- diversifier les activités agricoles et les exploitations</li> <li>- augmenter la plus value réalisée sur le territoire</li> <li>- rendre attractif en terme touristique le Pays avec produits et image qualité</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage des producteurs et des projets avec les chambres d'agriculture</li> <li>- Appui individuel stratégies marketing et développement commercial</li> <li>- Création d'outils de promotion collectifs/produits</li> <li>- réflexion sur lieu(x) de vente groupé</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
<p>Chambres d'agriculture          Conseil de développement          Filières concernées : Filière Viticole, Haricot tarbais, Porc Noir Gascon, produits bios, céréales...)          Coopératives viticoles et agricoles</p>
<b>Coût de l'action</b>
<p>12 à 15 audits/appuis commerciaux x 5000€ : 75 000 €          Création outils et actions de promotion : 80 000 €</p>
<b>Plan de financement</b>
<p>Europe          Etat          Conseil Régional          Conseil Général          Autre          Auto-financement</p>

AXE 2 : Privilégier le maintien et le développement des entreprises locales, les potentiels internes (ressources) du tissu économique et l'émergence d'activités économiques innovantes et nouvelles sur des secteurs porteurs

CADRE D'ACTION : 2.6

<b>Intitulé de l'action</b>
Système Productif Local Filière Bois
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
A définir
<b>Lieu de l'action</b>
Zone du Pays de présence entreprises bois (partie est)
<b>Objectifs de l'action</b>
<p><b>Centrée sur la filière bois, cette action peut s'envisager pour d'autres filières présentes sur le territoire (agroalimentaire par exemple...).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter l'ancrage des entreprises sur le Pays</li> <li>- Favoriser les actions communes</li> <li>- Générer des réseaux qui induisent le développement et l'innovation technico-commerciale (partage de compétences, actions commerciales, formation...)</li> <li>- Fédérer les entreprises des secteurs du bois</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude filière et faisabilité SPL</li> <li>- Mise en place du SPL</li> <li>- Elaboration plan d'action</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Datar</li> <li>- Conseils régionaux et Conseils généraux</li> <li>- Filière professionnelle</li> <li>- Chambres consulaires</li> </ul>
<b>Coût de l'action</b>
<p>Etude : 70 000€ Mise en œuvre et actions : à préciser</p>
<b>Plan de financement</b>
<p>Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement</p>

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.1

<b>Intitulé de l'action</b>
Extension de la Zone intercommunale d'activités de Vic en Bigorre (opération engagée)
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de communes Vic Montanerès
<b>Lieu de l'action</b>
Vic en Bigorre Zone de La Herray
<b>Objectifs de l'action</b>
Répondre aux besoins d'implantations identifiés sur des entreprises industrielles et technologiques Poursuivre l'extension et le développement du site de Vic
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
Etudes techniques Travaux d'aménagement et de viabilisation de 10 hectares en continuité du site existant
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Régions et Départements
<b>Coût de l'action</b>
Cf dossier existant
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.1

<b>Intitulé de l'action</b> Aménagement d'une zone intercommunale (opération engagée)
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communauté de Communes Vic Montanerès
<b>Lieu de l'action</b> Montaner
<b>Objectifs de l'action</b> Doter le secteur ouest de la communauté de communes d'un site dimensionné pour accueillir des entreprises locales et artisanales
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> Etudes techniques et d'opportunité Aménagement et viabilisation de 3 à 4 ha hectares (le site a déjà une entreprise agroalimentaire installée ainsi qu'une déchetterie)
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> Conseils régional, conseils général CCDE
<b>Coût de l'action</b> Cf dossier existant
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.1

<b>Intitulé de l'action</b>
Extension Zone intercommunale de Maubourguet
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de communes du Val d'Adour
<b>Lieu de l'action</b>
Maubourguet Sud/ZI de Marmajou
<b>Objectifs de l'action</b>
Poursuivre le développement des implantations sur le site existant de part et d'autre de l'axe routier Optimiser l'aménagement récent d'un accès au site Conforter la spécialisation agroalimentaire et activités liées à l'environnement du site
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
Etudes techniques et d'opportunité Aménagement et viabilisation de 8 à 10 ha
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Conseils régionaux et généraux CDDE 65
<b>Coût de l'action</b>
A évaluer en fonction précisions sur projet
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.1

<b>Intitulé de l'action</b>
Extension d'une zone communale d'activités en zone communautaire
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de Communes des Hautes Vallées de Gascogne
<b>Lieu de l'action</b>
Villecomtal
<b>Objectifs de l'action</b>
Développement d'un pôle structurant sur l'est du PAYS Répondre aux besoins identifiés (abattoir poly-espèces...)
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
- Etude de faisabilité économique technique et financière - Aménagement et viabilisation de 5 à 8 hectares de zone
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Conseils régionaux et généraux
<b>Coût de l'action</b>
A préciser avec le MO
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement



AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.1

<b>Intitulé de l'action</b>
Création d'un site économique Porte Ouest du Val d'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de communes du canton de Garlin
<b>Lieu de l'action</b>
Garlin
<b>Objectifs de l'action</b>
Développer un pôle structurant à l'ouest du Pays Proposer des services et un outil d'accueil pour les créateurs et jeunes entreprises en milieu rural
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
Etudes de faisabilité techniques et étude d'opportunité Réalisation d'une zone de 3 à 4,5 hectares et d'un centre de services aux entreprises avec une partie ateliers/bureaux pour des entreprises en création(capacité 6 à 8 entreprises)
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Conseil régional Aquitaine et conseil général des PA Chambre de Métiers 64 Chambre de Commerce 64
<b>Coût de l'action</b>
A préciser en fonction de la définition du projet
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.2

<b>Intitulé de l'action</b> Etude d'opportunité création d'une zone intercommunale d'activités
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour
<b>Lieu de l'action</b> Risclé
<b>Objectifs de l'action</b> Rechercher des opportunités foncières pour l'installation d'entreprises(situation de pénurie) Permettre l'installation de projets et répondre aux demandes locales
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> Etude d'opportunités foncières Evaluation des coûts et faisabilité Aménagement d'un site
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> Conseils régionaux et généraux Agence de développement économique
<b>Coût de l'action</b> A préciser
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.2

<b>Intitulé de l'action</b>
Etude de positionnement d'un site intercommunal et des potentiels d'accueil sur les pôles de Marciac, Plaisance et Préchac
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de communes des Bastides et Vallons
<b>Lieu de l'action</b>
Un des trois pôles
<b>Objectifs de l'action</b>
Répondre à des besoins locaux de cette partie est du Pays ne disposant d'aucune offre publique d'accueil d'entreprises Permettre à des projets identifiés de se réaliser (une vingtaine d'entreprises repérées)
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
Etude d'opportunité Etude de faisabilité technique et financière Aménagement d'un site intercommunal d'environ 5 ha
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Région et Département agence de développement économique du Gers
<b>Coût de l'action</b>
Etude positionnement : 15 000€ A évaluer pour l'investissement avec le MO
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.2

<b>Intitulé de l'action</b>
Etude de positionnement d'un site cantonal sur Aignan
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Commune d'Aignan
<b>Lieu de l'action</b>
<b>Objectifs de l'action</b>
Répondre à des besoins locaux de cette partie est du Pays ne disposant d'aucune offre publique d'accueil d'entreprises Permettre à des projets identifiés de se réaliser (projet d'extension de deux entreprises) sur une emprise foncière acquise récemment par la commune
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
Etude de faisabilité technique et financière Aménagement d'un site cantonal de 2,5 ha.
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
Région et Département 32 agence de développement économique du Gers
<b>Coût de l'action</b>
A évaluer pour l'investissement avec le MO
<b>Plan de financement</b>
Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.3

<p><b>Intitulé de l'action</b> Requalification de friches industrielles</p>
<p><b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communauté de communes des Bastides et Vallons</p>
<p><b>Lieu de l'action</b> Ensemble du pays</p>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à des besoins locaux de cette partie est du Pays ne disposant d'aucune offre publique d'accueil d'entreprises</li> <li>- Permettre à des projets identifiés de se réaliser (une vingtaine d'entreprises repérées)</li> <li>- Réutiliser des bâtiments industriels existants</li> </ul> <p><b>Cette opération concernant dans un premier temps 4 sites repérés concerne l'ensemble des friches industrielles existantes qui pourraient faire l'objet d'une requalification.</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action (étapes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité technique et financière (audits architecturaux)</li> <li>- Aménagement et réhabilitation éventuelle des friches</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions et Départements</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Coût de l'action</b></p> <p>Premiers 4 Audits architecturaux : 4 X 6 000€ : 24 000 € Ensuite à évaluer avec les MO en fonction des opérations qui se présenteront</p>
<p style="text-align: center;"><b>Plan de financement</b></p> <p>Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement</p>

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.3

<b>Intitulé de l'action</b> Hôtel d'entreprises(opération réalisée)
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communauté de communes Vic Montanerès
<b>Lieu de l'action</b> Zone de la Herry à Vic
<b>Objectifs de l'action</b> Répondre rapidement à des demandes pour des entreprises en proposant des locaux en location Permettre à des entreprises de trouver une solution rapide et de les installer définitivement sur le Pays dans un deuxième temps Pallier au déficit de locaux économique en location
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> Etude de faisabilité technique et financière Construction du bâtiment
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> région et département CDDE 65
<b>Coût de l'action</b> CF Dossier déposé par le MO
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.3

<b>Intitulé de l'action</b>
Centre de services aux entreprises en zone rurale
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communauté de communes du canton de Garlin
<b>Lieu de l'action</b>
Zone intercommunale de Garlin
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une structure de services et d'accueil adaptée aux créateurs et jeunes entreprises en milieu rural : secrétariat, gestion, comptabilité, conseils, locaux</li> <li>- Regrouper des services et organismes existants sur le territoire</li> <li>- Doter le site d'un pôle vitrine attractif</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du montage technique et financier du projet de pôle de services et d'accueil réalisée avec les partenaires actuels du projet (territoriaux et consulaires) après validation de la viabilité du projet avec ces partenaires</li> <li>- Construction du bâtiment commun et des locaux d'accueil</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région et Département</li> <li>- Groupement d'employeur Emploi Béarn Adour</li> <li>- Chambre de Métiers et Chambre de Commerce 64</li> </ul>
<b>Coût de l'action</b>
A définir
<b>Plan de financement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Europe</li> <li>Etat</li> <li>Conseil Régional</li> <li>Conseil Général</li> <li>Autre</li> <li>Auto-financement</li> </ul>

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.3

<b>Intitulé de l'action</b> Opérations immobilier d'entreprises pour Tpe/Pme
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communautés de communes du Pays
<b>Lieu de l'action</b> Ensemble du territoire
<b>Objectifs de l'action</b> - Répondre à des demandes en petits locaux d'activités de manière diffuse sur le Pays et en priorité sur des territoires ne disposant ou ne nécessitant pas la création de zones d'activités - Permettre le développement de 6 à 10 projets d'entreprises locales dans les trois ans
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> - Etude de faisabilité des opérations au coup par coup - Réalisation des ateliers à la demande sur projet validé et identifié
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> - Régions et Départements - Groupes bancaires spécialisés en crédit bail pour collectivités
<b>Coût de l'action</b> 6 opérations X 300 M2 X 600€/M2 : 1 080 000 €
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement



AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.3

<b>Intitulé de l'action</b> Desserte des sites économiques en réseaux à haut débits/Adsl
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communautés de communes
<b>Lieu de l'action</b> Ensemble du territoire
<b>Objectifs de l'action</b> - inscrire le territoire dans une logique de qualité d'accueil et de services - proposer des zones accessibles aux réseaux Tic notamment sur l'axe économique et les principaux sites
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> - intégrer ces réseaux dans les projets de zones d'activités : études techniques de faisabilité - aménagement et desserte des sites
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> Conseil régional, Conseil Général
<b>Coût de l'action (opération société )</b> A définir
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3 : Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.4

<b>Intitulé de l'action</b>
Aménagement d'un Micro Site Activités Bio
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b>
Communautés de communes du Val d'Adour
<b>Lieu de l'action</b>
Commune de Lahitte Toupière
<b>Objectifs de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et aménager une zone artisanale spécialisée dans le bio</li> <li>- Soutenir le développement de productions à caractère innovant</li> <li>- Accompagner l'organisation de groupements de producteurs bio</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude portant sur les conditions de réalisation d'une zone d'activités « bio » sur la commune de Lahitte Toupière</li> <li>- Etudes et aménagement du site pour 5 à 6 entreprises au total (3ha,6)</li> </ul> <p>Montage sous forme d'ateliers relais</p>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- région et département</li> <li>- CDDE</li> <li>- MISIP</li> <li>- Communauté de communes</li> <li>- Société de crédit bail collectivités</li> </ul>
<b>Coût de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro site : à définir et à préciser</li> <li>- Implantations des entreprises : à définir et à préciser</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>
<p>Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement</p>

AXE 3: Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.5

<b>Intitulé de l'action</b> Livret d'accueil des entreprises en Val d'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> A déterminer
<b>Lieu de l'action</b> Ensemble du territoire et diffusion extérieure
<b>Objectifs de l'action</b> Présenter de façon attractive l'offre d'accueil du Pays en mettant en avant la complémentarité des sites et des outils de services Mettre en avant les avantages concurrentiels et les atouts du territoire Communiquer sur la diversité et la qualité de l'offre Proposer des informations pratiques pour l'implantation d'entreprises
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> A partir du diagnostic du schéma élaboration du livret avec une carte des sites et une fiche descriptive par zone existante Répertoire des interlocuteurs et gestionnaires des sites Elaboration d'une plaquette commerciale pour prospection et mailing
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> région et département, agences de développement économique Communauté de communes Agence de communication
<b>Coût de l'action (opération société )</b> Livret : 10 000 € Plaquette : 15 000 €
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 3: Mettre en place une offre d'accueil des entreprises correspondant aux besoins du territoire anticipant l'avenir, de bonne qualité dans un environnement attractif et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future des différents points du territoire

CADRE D'ACTION : 3.6

<b>Intitulé de l'action</b> Poursuite de la signalétique des zones d'activités du Pays
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> Communautés de communes ensemble du Pays
<b>Lieu de l'action</b> Zones d'activités du Pays
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler et présenter de façon homogène les zones du Pays</li> <li>- Rendre lisible l'offre locale et l'action économique du Pays</li> <li>- Disposer d'une charte de signalétique commune en cohérence avec la signalétique déjà existante au niveau de chaque départements</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage des sites à signaler</li> <li>- Elaboration d'un cahier des charges pour consultation</li> <li>- Réalisation des panneaux et installation sur les sites étalées sur trois ans</li> </ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions et Départements</li> <li>- DDE</li> <li>- Communauté de communes</li> <li>- Agence de communication</li> </ul>
<b>Coût de l'action (opération société )</b> Cf coûts des opérations déjà réalisées sur certaines zones
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 4 : Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services du Pays

CADRE D'ACTION : 4.1

**L'objectif du schéma (voir document d'orientation) est d'assurer une couverture équilibrée et un maillage du Pays du Val d'Adour.**

Le secteur des Pyrénées Atlantique a également vocation à mettre en place une opération de type Orac ou Ompac. La fiche suivante présente l'opération envisagée sur la partie gersoise car celle-ci est avancée en terme de réflexion.

<b>Intitulé de l'action</b> ORAC 32
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> 3 Communautés de communes de Monts et Vallées de l'Adour, Bastides et Vallons et Hautes Vallées de Gascogne
<b>Lieu de l'action</b> Partie gersoise du pays dans un premier temps, ensuite partie 64
<b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuivre le maillage équilibré des bourgs et des pôles commerciaux et artisanaux du Pays engagés sur le secteur des Hautes Pyrénées</li><li>- Adapter et moderniser le tissu artisanal et commercial local</li><li>- Maintenir une offre quantitativement et qualitativement adaptée aux besoins</li><li>- Favoriser les effets attractifs des pôles existants</li></ul>
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude et plan d'action</li><li>- Animation et mise en œuvre des projets et des aides au secteur commerce et artisanat</li></ul>
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat, région et département</li><li>- Chambre de Métiers et Chambre de Commerce</li><li>- Communauté de communes</li><li>- Associations de commerçants et d'artisans locaux</li></ul>
<b>Coût de l'action (opération société )</b> Cf coûts des opérations déjà réalisées sur le 65 comme bases à affiner
<b>Plan de financement</b> Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 4 : Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services du Pays

CADRE D'ACTION : 4.6

<b>Intitulé de l'action</b> Création de multiples ruraux
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> A définir
<b>Lieu de l'action</b> Ensemble du PAYS notamment secteur à déficit commercial et de services
<b>Objectifs de l'action</b> -compléter le maillage équilibré des bourgs et des pôles commerciaux et artisanaux du Pays engagés par des opérations ponctuelles multiples ruraux - renforcer l'offre de services sur des zones enclavées et sous équipées - Maintenir une offre quantitativement et qualitativement adaptée aux besoins de base (restaurant, épicerie, poste, essence...)
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> - Etude d'opportunités avec repérage des projets sur le Pays -Animation et mise en œuvre des projets et des aides au secteur commerce et artisanat
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> - Etat, région et département - Chambre de Métiers et Chambre de Commerce - Communauté de communes
<b>Coût de l'action (opération société )</b> A définir en fonction des projets
<b>Plan de financement</b> Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement

AXE 5 : Construire une stratégie d'image basée sur les produits et savoir-faire emblématiques du Territoire permettant de se différencier des autres pôles attractifs

CADRE D'ACTION : 5.1

<b>Intitulé de l'action</b> Plan de communication Val d'Adour
<b>Maître(s) d'Ouvrage pressenti(s)</b> A déterminer
<b>Lieu de l'action</b> Ensemble du territoire et externe
<b>Objectifs de l'action</b> inscrire le territoire dans une logique de différenciation de type marketing fédérer les acteurs autour des éléments identitaires et des atouts capables de renforcer l'attractivité générale du Pays décliner des actions et des supports adaptés à différentes cibles
<b>Descriptif de l'action (étapes)</b> travail avec le Conseil de développement sur les atouts et éléments identitaires consultation d'une agence de communication spécialisée dans le tourisme et l'économie
<b>Appui ou accompagnement technique (structures ressources, Comité de Pilotage)</b> partenaires économiques du Pays au sens large
<b>Coût de l'action (opération société )</b> Environ 100 000 € à affiner en fonction du contenu du plan global
<b>Plan de financement</b>  Europe Etat Conseil Régional Conseil Général Autre Auto-financement